

Chauffage au bois : Soyons responsables!

www.chauffageaubois.org



Profitez des avantages d'un bon feu de bois en appliquant ces quelques simples mesures.

Par lesquelles commencerez-vous?

Je m'engage à...

- ... Brûler du bois bien sec et bien fendu. Le bois vert est le principal responsable des émanations de crésote.
- ... Entreposer le bois dehors et le couvrir. En ne rentrant que la quantité de bois requise chaque jour, on réduit le risque de circulation de spores de moisissure allergènes dans la maison.
- ... Faire de petits feux intenses. Un feu qui couve produit plus de fumée, et où il y a fumée, il y a aussi formation de crésote et de pollution de l'air.
- ... Ne jamais brûler de déchets ou de papier brillant. En brûlant, le plastique, l'encre de couleur des revues et les emballages produisent des produits chimiques nocifs et de la crésote.
- ... Ne jamais brûler de bois traité ou de bois de grève de la mer. Lorsque'on fait brûler de l'aggloméré de bois, du contreplaqué ou tout autre morceau de bois peint ou traité, il se dégage un nuage toxique de produits chimiques qui peut entraîner la formation de crésote et s'échapper dans l'air sous forme de pollution.
- ... Allumer un feu avec du papier journal ou du bois d'allumage sec, et jamais avec de l'essence, du kérosène, un allume-barbecue ou un chalumeau à propane. Un feu peut rapidement devenir difficile à maîtriser lorsqu'on l'allume avec un combustible autre que le bois.
- ... Retirer régulièrement les cendres du poêle ou du foyer. En les entreposant à l'extérieur dans un contenant métallique couvert, placé dans un endroit sûr et éloigné de la maison, on élimine les risques d'incendie.
- ... Tenir les articles ménagers inflammables – entre autres les rideaux, les meubles, les journaux et les livres – loin de la source de chaleur et des étincelles qui s'échappent du poêle à bois ou du foyer.
- ... Garder les portes du poêle ou du foyer encastré fermées, sauf lorsqu'on le charge ou l'alimente. Les pare-étincelles à la mode que l'on place devant un feu nu ne sont pas à l'épreuve des flammes ou des braises.
- ... Installer dans la maison des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone et garder un extincteur d'incendie à portée de la main.
- ... Faire inspecter, au moins une fois par année, la cheminée et le poêle ou le foyer par un technicien agréé par le WETT ou par l'Association des professionnels du chauffage (au Québec).
- ... Remplacer, au besoin, un vieux poêle ou foyer encastrable par un modèle neuf à haut rendement qui est approuvé par l'EPA.